



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CLEAN HAND 2L

Code du produit : L704

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle. Utilisation professionnelle.

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange : Gel microbilles pour le lavage des mains en atelier.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : 2L CHIMIE

Adresse : 1 rue de la touche 41500 AVARAY.France.

Téléphone : 0683361476

Email: 2lchimie@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P404 Stocker dans un récipient fermé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Remarque : Ce produit contient les substances allergisantes suivantes :
Linalol (No CAS : 78-70-6)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
-----	---------------------------	---	--

Naphta Lourd Hydrotraité	No CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 265-150-3 Numéro index: 649-327-00-6	1 - 10	Xn; R65
DIETHANOLAMIDE DE COPRAH	No CAS: 68603-42-9 Numéro CE: 931-329-6 No REACH : 01-2119490100-53	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38
N-cocoamidopropyl diméthylamine oxide	No CAS: 68155-09-9 Numéro CE: 268-938-5 Numéro index: 01-2119490061-47 No REACH: 01-2119490061-47	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphta Lourd Hydrotraité	No CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 265-150-3 Numéro index: 649-327-00-6	1 - 10	
DIETHANOLAMIDE DE COPRAH	No CAS: 68603-42-9 Numéro CE: 931-329-6 No REACH : 01-2119490100-53	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38
N-cocoamidopropyl diméthylamine oxide	No CAS: 68155-09-9 Numéro CE: 268-938-5 Numéro index: 01-2119490061-47 No REACH: 01-2119490061-47	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38

Textes des phrases R et H: voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation :

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau :

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions :

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction non appropriés :

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie :

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence :

Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipped de protection :

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence :

Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles :

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles :

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipped de protection individuelle :

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains :

Porter des gants de protection.

Protection oculaire :

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires :

Porter un masque adéquat.

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique	: Liquide.
Apparence	: Gel.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Lavande. Agréable.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
pH	: 7.5 - 8.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible.
Points de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 1 +/- 0.02
Solubilité	: Dispersion.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Neutre à légèrement basique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Non classé.

DIETHANOLAMIDE DE COPRAH (68603-42-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

N-cocoamidopropyl diméthylamine oxide (68155-09-9)	
DL50 orale rat	1064 mg/kg

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pH: 7.5 - 8.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pH: 7.5 - 8.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Non classé.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

DIETHANOLAMIDE DE COPRAH (68603-42-9)	
CL50 poisson 1	2,4 mg/l
CE50 daphnie 1	3,2 mg/l

N-cocoamidopropyl diméthylamine oxide (68155-09-9)	
CL50 poisson 1	2,67 - 3,46 mg/l
CE50 daphnie 1	3,1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SAVON MICROBILLES	
Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SAVON MICROBILLES	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
DIETHANOLAMIDE DE COPRAH (68603-42-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour l'élimination des déchets :

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets :

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG/IATA/ADN.

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition / description (ADR) : Non applicable.

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable.

Désignation exacte d'expédition/description (IATA) : Non applicable.

Désignation exacte d'expédition/description (ADN) : Non applicable.

Désignation exacte d'expédition/description (RID) : Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport hazard class(es) (ADR) : Non applicable.

Transport hazard class(es) (IMDG) : Non applicable.

Transport hazard class(es) (IATA) : Non applicable.

Transport hazard class(es) (ADN) : Non applicable.

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable.

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable.

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable.

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable.

14.5. Danger pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres information : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Rail transport

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Sources de données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Textes des phrases R-, H- et EUH :

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (annexe II REACH)